

MAIRIE DE MIONNAY
COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 7 octobre 2016

Convocation du 30 septembre 2016

Présents : H. Cormorèche, M. Girer, JL Bourdin, T. Lapalu, G. Devrieux, F. Ducray, J. Burdet, N. Curtet, Y.Dhomont, S. Farenc, H.Fayard, A. Fayot E. Fleury, N.Garampon, C. Pichoud, A. Rey, ML Venditti,

Absents : F.Roucayrol, G. Virone

Pouvoirs : F.Roucayrol à E. Fleury, G. Virone à T. Lapalu

M. le Maire demande au Conseil Municipal s'il accepte d'ajouter un point à l'ordre du jour : Accessibilité. Dépôt autorisations modification ERP Restaurant scolaire. Accord de l'Assemblée.

1. Désignation du secrétaire de séance

M. Bourdin est désigné secrétaire de séance.

2. Approbation du dernier compte-rendu

Le compte rendu du Conseil Municipal du 2 septembre est approuvé à l'unanimité avec une modification. M. Girer pour le bilan de l'éclairage public indique que des baisses de consommation de 34 % et 54 % ont été constatées sur les postes de la Forêt et de Polleteins, en 2015 . Avec la généralisation de l'extinction l'économie représentera environ 11 000 € pour une année.

3. Adhésion à la charte régionale d'entretien des espaces publics. Objectifs zéro pesticide dans nos villes et villages

M. le Maire rappelle la démarche présentée avant l'été au Conseil pour ne plus utiliser de pesticides sur les espaces publics. De nouvelles techniques seront à mettre en œuvre pour la gestion des espaces verts.

Il présente au Conseil Municipal la charte régionale d'entretien des espaces publics, (parcs, voiries...). Les objectifs visés concernent des enjeux à la fois sanitaires et environnementaux : protection de la santé des administrés, préservation et reconquête de la qualité des eaux.

T. Lapalu précise que l'engagement de la commune dans la charte conduira, conformément au cahier des charges, à élaborer et mettre en œuvre un plan de désherbage communal, des actions de formation des agents et d'information des administrés.

Le CMJ et l'école pourraient être associés à la démarche s'ils le souhaitent. La commission fleurissement également par le biais des différentes plantations réalisées.

En termes de communication, la signature de la charte sera officialisée en présence des présidents de lotissement, d'association, le Conseil municipal et le CMJ.

Une exposition sera mise en place lors des vœux du Maire, et un intervenant sera convié lors de la prochaine réunion publique, voir lors du forum des associations.

Une première information sera faite durant la Toussaint avec un panneau au cimetière.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de s'engager en faveur de la réduction des pesticides sur la commune, adopte le cahier des charges et sollicite l'adhésion de la commune à la charte régionale d'entretien des espaces publics « Objectif zéro pesticide dans nos villes et villages ».

4. Zéro pesticide. Plan désherbage- Demande de subvention Agence de l'eau

M. Lapalu précise que dans le cadre de la démarche zéro pesticide engagée, la commune peut bénéficier de subventions de l'Agence de l'eau pour la communication sur cette démarche et pour l'achat de matériel.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- sollicite l'Agence de l'eau pour l'attribution de subventions dans le cadre de la mise en place du zéro pesticide sur la commune.
- autorise M. le Maire à effectuer toute démarche dans ce sens et à signer tous documents nécessaires.

5. SPA. Convention 2017

M. le Maire propose comme chaque année de renouveler la convention de fourrière avec la Société Protectrice des Animaux. Par celle-ci, la SPA assure la capture des chiens en divagation sur la voie publique ainsi que la prise en charge des chats errants capturés et leur transport en fourrière.

Son coût est de 0,35 € par habitant soit une augmentation de 10 % par rapport à l'année dernière.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 18 voix pour, 1 abstention (Y.Dhomont) 0 contre :

- Décide de souscrire à la convention proposant l'enlèvement par la SPA des animaux errants sur le territoire communal.
- Dit qu'il sera prévu, au Budget Primitif 2017, une subvention de 757,75 euros à verser à la S.P.A.
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de fourrière de la SPA.

Un courrier sera joint à l'envoi de la convention pour alerter la SPA sur l'augmentation qui devra rester exceptionnelle compte tenu du contexte financier des collectivités locales.

6. Décisions modificatives

M. Girer, Adjoint aux finances, présente cette décision modificative et explique l'annulation et le remplacement partiel de la précédente décision modificative n°4 suite à une erreur d'équilibre budgétaire. D'autre part, un virement de l'opération 200 au compte 202-13 pour le devis d'Urbi et Orbi concernant le projet d'intérêt général entraînant la mise en compatibilité du PLU pour la réalisation de la salle polyvalente d'un montant de 7 953 € TTC avec en plus le coût des annonces légales. Ces nouvelles écritures sont à inscrire dans les comptes suivants au Budget Primitif 2016 :

Le Conseil Municipal, après délibération, vote les écritures suivantes :

Désignation	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D - 10226 Taxe d'aménagement		3 056.00		
TOTAL D10 : Dotations, fonds divers		3 056.00	-	
D - 202 -13 Plan Local d'Urbanisme		9 000.00		
TOTAL D 20 - Immobilisations incorporelles		9 000.00		
D - 2313 - 200 Provision futurs investissements	12 056.00			

TOTAL D 23 - Immobilisations en cours	12 056.00			
TOTAL INVESTISSEMENT	12 056.00	12 056.00		
TOTAL GENERAL		0.00		0.00

M. Bourdin présente la décision modificative pour le budget assainissement suite à l'information de la suppression de la prime pour épuration de l'agence de l'eau au vu de la non-conformité de la step.

Le Conseil Municipal, après délibération, vote les écritures suivantes :

Désignation	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D - 618 Divers		70 000.00		
D - 6226 Honoraires		11 800.36		
TOTAL D 011 - Charges à caractère général		81 800.36		
D - 023 Virement à la section d'investissement	81 800.36			
TOTAL D - 023 Virement à la section d'investissement	81 800.36			
TOTAL FONCTIONNEMENT	81 800.36	81 800.36		
R - 021 Virement de la section d'exploitation			81 800.36	
TOTAL R - 021 Virement de la section d'exploitation			81 800.36	
D - 2315 -11 Amélioration station épuration	81 800.36			
TOTAL D 23 Immobilisations en cours	81 800.36			
TOTAL INVESTISSEMENT	81 800.36		81 800.36	
TOTAL GENERAL		-81 800.36		-81 800.36

7. Accessibilité. Dépôt autorisations modification ERP Restaurant scolaire

M. Lapalu rappelle la délibération prise le 8 juillet dernier concernant le dépôt des dossiers accessibilité en DDT. Suite à une fuite au restaurant scolaire, il est apparu que la proposition d'adaptation au restaurant scolaire devait être modifiée.

Aussi, il convient de déposer pour cet établissement une nouvelle demande d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier des établissements recevant du public.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve la demande d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier les ERP pour le restaurant scolaire et autorise M. le Maire à signer et à déposer cette demande auprès de la DDT.

8. Déclaration d'intention d'aliéner

Le Conseil Municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption pour les parcelles AE84, AA82, AD38

9. Comptes rendus des commissions

- F. Ducray pour la commission communication précise que la Lettre d'octobre va bientôt sortir. La communication sur le zéro pesticide pourra être faite sur la Lettre, l'agenda et le site internet.
- F. Ducray pour la commission association informe le Conseil de la réunion avec le Basket et le Tennis pour l'utilisation du POM. Un créneau supplémentaire a pu être attribué cette année au Tennis.
- F. Ducray précise qu'il y avait peu de monde le samedi après-midi au Forum des associations. Une réflexion sera menée par la commission sur l'horaire de fin du Forum.
- JL Bourdin donne compte-rendu de l'ouverture des trois offres pour la construction de la salle polyvalente. L'audition des candidats est prévue vendredi 14 octobre.
- JL Bourdin précise que les offres pour la maîtrise d'œuvre de l'extension du réseau d'assainissement aux Platières et autres écarts ont été ouvertes ce jour. Une audition des candidats est prévue le vendredi 18 novembre.
- J. Burdet évoque l'élection du Conseil Municipal des Jeunes (CMJ). N.Curtet rappelle la prise de fonction prévue le samedi 8 octobre.
- G. Devrieux précise le rendez-vous programmé avec la fédération Léo Lagrange le mercredi 26 octobre pour faire le point du périscolaire.
- G. Devrieux pour le CCAS informe le Conseil qu'une réflexion va être engagée sur les actions menées. Les recettes du CCAS sont en diminution et au vu de la courbe démographique les actions en direction des anciens (repas, chocolats) plus importantes, ce qui impacte l'équilibre budgétaire.
- G. Devrieux pour la commission Ecole précise que la classe ITEP s'est bien intégrée.
- G. Devrieux pour la commission Résidence pour personnes âgées précise que la Semcoda a nommé un architecte pour travailler sur le projet vers la gare.
- E. Fleury pour la commission vie économique précise qu'un questionnaire a été adressé aux entreprises de la commune. Actuellement six à sept entreprises ont répondu sur une soixantaine de questionnaire envoyé.
- S. Farenc informe le Conseil qu'il n'est plus possible de passer à pied sur le trottoir rue principale côté salle de motricité en soirée. Un courrier sera adressé à l'association dont les adhérents sont concernés.
- T. Lapalu précise que le four du Restaurant scolaire a été changé pour un montant de 4000 € HT par Install Froid.
- T. Lapalu pour la commission sécurité informe le Conseil que la commission va se réunir pour travailler le projet Gare.
- T. Lapalu pour la commission voirie précise qu'une réunion va être organisée pour réfléchir sur l'aménagement des parkings s « Chapel » où un conteneur à verre enterré va être installé et vers l'espace petite enfance. A. Rey pour la commission marché précise que seuls les vendeurs de pizza et de crêpes seront présents durant les vacances scolaires.
- T. Lapalu pour la commission voirie précise que l'îlot sur la RD 1083 vers les Platières va être réalisé fin octobre.
- A. Rey précise que la commission festivité va se réunir pour préparer les cérémonies du 11 novembre et des vœux.

10. Questions diverses

- M. le Maire informe le Conseil Municipal du rendez-vous du samedi 17 septembre avec M. et Mme Carrot et quelques voisins, réunion durant laquelle il lui a été remis une pétition visant à la remise en service de l'éclairage public la nuit. M. le Maire donne lecture de la pétition qui a recueilli 81 signatures.
M. le Maire précise que suite à cet entretien il a pris l'attache de la gendarmerie. A titre de comparaison en 2015, du 1^{er} janvier au 30 septembre 67 incidents ont été enregistrés. Pour la même période en 2016, 55 incidents ont été enregistrés.
Il est rappelé que de nombreuses communes se sont engagées dans l'extinction de l'éclairage public. Il semble que la pétition mette plus en avant un sentiment d'insécurité qu'un problème direct lié à l'extinction la nuit de l'éclairage public.

M. le Maire donne la parole aux élus :

A. Rey précise qu'il n'y a pas plus d'insécurité si les lumières sont éteintes.

A. Fayot énonce l'effet bénéfique pour l'environnement et la diminution de la pollution lumineuse.

M. Girer précise lorsque les communes éteignent au mieux cela n'a pas d'impact sur l'insécurité voir cela engendre une baisse de l'insécurité. Les gendarmes ont a de nombreuses reprises mis en avant ce fait.

Il est plus difficile de démonter des roues d'une voiture lorsqu'il fait noir. Il précise qu'un véhicule à Saint-André-de-Corcy s'est également fait dérober ses roues en plein jour. De plus, les assurances sont moins onéreuses lorsque les véhicules sont déclarés dans un garage la nuit. Enfin, rien n'empêche les particuliers qui le souhaiteraient de faire installer un éclairage avec détecteur de présence dans leur propriété.

M. le Maire précise qu'un gang spécialisé dans le vol des roues sévit actuellement dans notre secteur. Il explique que s'il y a eu moins d'incident cette année cela ne veut pas non plus dire qu'il y en aura moins l'année prochaine. Il y a des cycles. Parfois les panneaux, les fleurs sont visés.

Pour JL Bourdin et E. Fleury il s'agit plus d'un sentiment d'insécurité qu'un problème lié à l'éclairage.

M. Girer précise que le chiffre de 3 € par habitant indiqué dans le courrier accompagnant la pétition n'est pas exact. L'économie réalisée sur une année d'extinction partielle de l'éclairage public serait plutôt de 11 000 € que de 9000 €. Le coût d'une police municipale la nuit serait bien plus onéreuse. Il précise que 11 000 € d'économie représente 2 % du budget de fonctionnement hors salaires, et rappelle que le budget municipal est de plus en plus contraint avec la diminution des dotations de l'Etat.

E. Fleury rappelle également l'intérêt de l'extinction pour la préservation de l'environnement.

G. Devrioux interroge la possibilité d'allumer à certains endroits, ou de décaler à minuit l'extinction ?

JL Bourdin rappelle qu'un essai d'un an sur deux secteurs a été réalisé avant de généraliser l'extinction de l'éclairage. Plusieurs réunions d'information ont eu lieu auxquelles peu de monde a assisté.

M. le Maire précise que l'extinction a aussi permis de réduire la présence nocturne au cœur du village. Lorsque l'éclairage s'éteint les personnes sur la voie publique s'en vont.

T. Lapalu rappelle que la personne chargée de la médiation entre avril et la Toussaint en venant en moyenne 2 heures par nuit le week-end coûte à la collectivité environ 10 000 €.

M. le Maire rappelle la réglementation, pour qu'une police municipale soit présente la nuit il faut nécessairement deux agents. Il précise par ailleurs que le PSIG va bientôt s'installer à Saint-André-de-Corcy, les interventions sur la commune de nuit devraient donc être facilitées.

M. le Maire laisse à présent la parole au public présent dans la salle.

Il est précisé que la sécurité d'un enfant est plus importante que les économies réalisées.

M. Girer précise que lorsqu'il n'y a pas d'éclairage les véhicules circulent moins vite et sont plus visibles.

Un particulier remet en cause les chiffres énoncés concernant les incidents enregistrés, statistiques fournies par le Major Rey.

M. le Maire rappelle également le système d'alerte voisins vigilants en place sur la commune.

Une personne précise que le sentiment d'insécurité n'est lui pas chiffrable.

La mise en place de vidéoprotection pourrait être intéressante pour lutter contre l'insécurité.

Mme Carrot précise qu'à ce jour la pétition a reçu cent onze signatures. Elle propose qu'un référendum local soit organisé sur ce sujet.

JL Bourdin rappelle les réunions publiques organisées avant l'extinction partielle de l'éclairage public.

M. le Maire sollicitera la gendarmerie pour obtenir le détail des incidents qui se sont produits durant l'extinction de l'éclairage.

- M. Le Maire précise que la cabine téléphonique publique vers la mairie va être démontée.
- M. le Maire informe le Conseil que le four du Restaurant scolaire a été changé par Install Froid pour un montant de 4000 €HT. Il précise par ailleurs que le restaurant scolaire a été forcé à plusieurs reprises afin de voler des glaces. Des devis sont en cours afin de mettre des volets métalliques pour renforcer les portes d'entrée.
- M. le Maire informe le Conseil qu'une procédure de déclaration de projet pour mise en compatibilité du PLU pour le projet de la salle polyvalente va être lancée.

- M. le Maire précise que le contrat de territoire va remplacer le projet de PNR. Une réflexion pour aider les communes et soutenir l'activité économique est lancée.
- M. le Maire précise que l'inauguration de l'espace petite enfance aura lieu le mardi 25 octobre avec le 3000^{ème} berceau à Mionnay.
- M. le Maire remercie la communauté de communes Centre Dombes pour l'ouverture de la crèche et la réfection des voiries réalisée chemin du Beau Logis et chemin d'Albonne.
- M. le Maire précise que l'intervention du Conseil Départemental pour la réalisation de l'enrobé et de la signalisation horizontale est achevée sur la RD 1083. ML Venditti signale un problème de réglage des feux.
- M. Girer précise que dans le cadre de la fusion des trois communautés de communes il a été décidé que la compétence voirie serait retrocédée aux communes. Un montant de 36 à 38 000 € sera restitué à la commune en contrepartie.
- M. Girer informe le Conseil que suite au décès du Maire de Chatillon sur Chalaronne la conférence des 36 Maires a été reportée au 18 octobre. Elle portera sur l'affectation des 51 agents des 3 communautés de communes.
- M. Girer précise que cinq communautés de communes avaient créé le CDDRA. Celui-ci va être supprimé, il convient donc de reprendre les trois emplois (titulaire ou CDI). Les trois communautés dont Centre Dombes qui doivent fusionner au 1^{er} janvier 2017 propose de reprendre deux personnes. Dans ce cas, les deux autres communautés de communes devraient reprendre une personne. Les discussions sont en cours.
- M. Girer précise que l'enquête pour le Parc d'Activité de la Dombes porte sur l'adaptation du PLU de la commune aux contraintes urbanistique de la ZAC.
- JL Bourdin précise que la step doit être agrandie pour permettre le raccordement du parc d'activité. La validation du dossier loi sur l'eau conditionne l'autorisation de déclaration d'utilité publique.
- T. Lapalu informe le conseil de la demande d'habitant pour un service d'évacuation des déchets verts. M. Girer précise que cette compétence est intercommunale. La CCCD peut mettre à disposition un broyeur.
- T. Lapalu précise qu'un exercice dans le cadre du PPMS aura lieu ce lundi à l'école aux mille étangs

Le Secrétaire de Séance, Jean-Luc BOURDIN

Le Maire, Henri CORMORECHE

